

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À Toulon, le Mardi 12 Décembre 2017  
Séance débutée à dix-neuf heures et levée à vingt et une heures

Les personnes suivantes se sont réunies en Assemblée Générale constitutive pour décider la création d'une Association. Étaient présents à la séance :

- M. POLI Anthony nommé Président  
Né le 25 Février 1986 à Ollioules, Sans profession, 13, Place d'Armes ; sssyxx@live.fr ; 06.52.66.65.63.
- Mlle EDMOND Amandine nommé Secrétaire  
Née le 7 Février 1995 à Perpignan ; Sans profession ; 13, Place d'Armes ; edmond-amandine@laposte.net ; 06.41.66.49.89.
- M. BURGIL Ercan nommé Trésorier  
Né le 24 Juillet 1996 en Turquie ; Sans profession ; 20, Avenue François Cuzin ; ercan.hari100@gmail.com ; 07.69.94.07.58.
- M. SALAH Amin nommé Vice-président  
Né le 13 Septembre 1993 à Ajaccio ; Brancardier ; 230, Rue Amiral Nomy BT Verte Rivière ; amin.salah83@laposte.net ; 06.01.39.18.79.
- M. N'DIAYE Nicolas nommé Membre du Comité de Direction et Directeur de la Communication  
Né le 31 Décembre 1987 à Toulon ; Graphiste ; 9, Rue Augustin Daumas ; deflag-nico@hotmail.com ; 06.78.41.01.28.

Le président de séance rappelle que l'Assemblée Générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Présentation du projet d'Association.
- 2 - Lecture, présentation, discussions et adoption des statuts.
- 3 - Élection des dirigeants de l'Association.
- 4 - Pouvoirs pour accomplir les formalités de déclaration de l'Association.
  - ☒ Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901. Cette Association a pour but de promouvoir la pratique et le développement de tous les jeux de ballons au pied. Sa durée est illimitée.
  - ☒ Son siège social est fixé dans la ville de Toulon à l'adresse : 13, Place d'Armes, 83000 Toulon.
  - ☒ L'Assemblée Générale décide à l'unanimité la création de l'Association nommée : FC LICES.
  - ☒ L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité les statuts proposés.
  - ☒ L'Assemblée Générale élit les premiers membres du Bureau pour une durée de 4 ans renouvelable :

Président : M. POLI Anthony

Secrétaire : Mlle EDMOND Amandine

Trésorier : M. BURGIL Ercan

Vice-président : M. SALAH Amin

Membre du Comité de Direction et Directeur de la Communication : M. N'DIAYE Nicolas

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- ☒ L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à M. POLI Anthony afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution de l'Association. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive est signé par tous les membres.

Signatures